

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 30 Mars 2009 – 18h30

Centre Jules Verne à Breteuil

Le lundi 30 mars 2009 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Centre Jules Verne à Breteuil, sous la Présidence de Monsieur Alain VASSELLE, Président.

Etaient présents :

Délégués Titulaires : M. DESJARDINS, C. SABBAGH (Abbeville St Lucien) ; M.L. DUFRESNES, J.C. QUIGNON, S. DUPONT (Ansauvillers) ; M. BILLARD (Bacouël) ; L. TRIBOUT (Beauvoir) ; N. CORDIER, D. VAN VYNCKT (Bonneuil) ; J. COTEL, J. CAUWEL, J.L. MIONNET, F. SENECHAL, M.J. AUBET, Ph. DELANNOY, P. DEFFONTAINES (Breteuil) ; P. TALLON (Bucamps) ; S. REDE (Esquennoy) ; E. PIERRET (Fléchy) ; J. BAECKELANDT, J. CLAEYS (Froissy) ; J.P. RANDOLET (Hardivillers) ; F. SENCE (La Hérelle) ; P. GUIBON, C. LOISEL (Montreuil/Brèche) ; R. GERARD (Mory Moncrux) ; G. DURANT (La Neuville St Pierre) ; Ph. JACQUIER (Noirémont) ; J. TEINIELLE, J. SAINTE-BEUVE (Noyers St Martin) ; A. DEVAUX, P. ALLARD (Oroër) ; F. LOUCHERON (Paillart) ; D. GAUDEFROY (Puy la Vallée) ; J.L. CASTIER (Quesnel Aubry) ; H. COMMELIN (St André Farivillers) ; P. DUGROSPREZ (Ste Eusoye) ; P. MASSCHELEIN (Tartigny) ; A. CHER (Thieux) ; M. VAN ACKER (Vendeuil Caply) ; P. TRAEN (Villers Vicomte).

Délégués Suppléants : G. HERPIN (Campremy) ; S. GERMAIN (Esquennoy) ; A. DELAIRE (Hardivillers) ; C. FOUQUIER (Maisoncelle Tuilerie) ; Ph. GUILBERT (Rocquencourt) ; M. BOITEAU (Troussencourt).

Portant le nombre de votants à 48 à l'ouverture de la séance.

Etaient excusés :

E. FONGUEUSE (Breteuil) ; M. GUILLUY (Rouvroy les Merles).

Assistaient également : B. PELOU (Bacouël) ; E. OPDEBECK (Beauvoir) ; J.L. PHILIPPON (La Hérelle) ; J.M. MAILLARD (Mory Moncrux) ; J.M. BERLY (Ourcel Maison) ; D. DOUAY (Puy la Vallée) ; J. TILLIER (Vendeuil Caply).

Ordre du Jour

- 1 – Comptes Administratifs 2008
- 2 – Comptes de Gestion 2008
- 3 – Affectation des résultats 2008
- 4 – Budgets Primitifs 2009
- 5 – Vote des taux d'imposition 2009
- 6 – Subventions 2009
- 7 – Piscine
 - * Rapport d'activités 2008
 - * Fonds de concours de la ville de Breteuil pour l'année 2008
- 8 – Déchetteries
 - * chargement et compactage des bennes : avenant au marché avec Decamp-Dubos
- 9 – Conseil Général
 - * Adhésion à la Société Publique Locale d'Aménagement
- 10 – Accessibilité Handicapés
 - * Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PMAVEP) : constitution d'un groupement de commandes.
- 11 – Défibrillateurs
 - * Constitution d'un groupement de commandes.
- 12 - Questions diverses

I – Adoption du procès-verbal de la séance précédente (13/02/2009)

Le Conseil Communautaire n'émet aucune remarque et adopte le procès-verbal de la séance du 13/02/2009.

1 – Comptes Administratifs 2008

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur DEFFONTAINES, délibérant sur le compte administratif 2008 dressé par Monsieur VASSELLE, Président, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Budget Principal						
Résultats reportés		65 197,16		1 768 321,36		1 833 518,52
Opérations de l'exercice	1 923 874,51	1 801 046,34	2 590 270,76	2 903 508,41	4 514 145,27	4 704 554,75
TOTAUX	1 923 874,51	1 866 243,50	2 590 270,76	4 671 829,77	4 514 145,27	6 538 073,27
Résultats de clôture	57 631,01			2 081 559,01		2 023 928,00
Budget Annexe BIL						
Résultats reportés		134 857,67		11 640,89		146 498,56
Opérations de l'exercice	8 679,30	49 660,89	25 167,60	0,00	33 846,90	49 660,89
TOTAUX	8 679,30	184 518,56	25 167,60	11 640,89	33 846,90	196 159,45
Résultats de clôture		175 839,26	13 526,71			162 312,55
Budget Annexe OM						
Résultats reportés		185 309,66		92 201,39		277 511,05
Opérations de l'exercice	1 387 363,07	1 553 939,02	30 220,40	8 791,84	1 417 583,47	1 562 730,86
TOTAUX	1 387 363,07	1 739 248,68	30 220,40	100 993,23	1 417 583,47	1 840 241,91
Résultats de clôture		351 885,61		70 772,83		422 658,44
Budget Annexe Parc Belle Assise						
Résultats reportés		68 338,31	828 781,42		760 443,11	
Opérations de l'exercice	49 775,33	29 556,47	135 798,52	72 833,70	185 573,85	102 390,17
TOTAUX	49 775,33	97 894,78	964 579,94	72 833,70	946 016,96	102 390,17
Résultats de clôture		48 119,45	891 746,24		843 626,79	
Budget Annexe SPANC						
Résultats reportés		7 393,34	5 870,47		5 870,47	7 393,34
Opérations de l'exercice	65 980,18	58 164,25	0,00	6 293,06	65 980,18	64 457,31
TOTAUX	65 980,18	65 557,59	5 870,47	6 293,06	71 850,65	71 850,65
Résultats de clôture	422,59			422,59		

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci dessus.

Nombre de membres participant au vote : 47

Nombre de suffrages exprimés : 47

Pour : 47

Contre : 0

2 – Comptes de Gestion 2008

Les comptes de gestion établis par le Receveur sont conformes aux comptes administratifs.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECLARE** que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2008 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3 – Budgets Primitifs 2009

Présentation et mise au vote des Budgets Primitifs 2009 qui reprennent les opérations validées lors du Débat d'Orientation Budgétaire (cf **projets de BP** remis lors de la réunion) et du vote de la REOM en décembre 2008.

3.1 Budget Annexe BIL

Bâtiment situé en zone artisanale de Breteuil et loué à deux entreprises (Imprimerie Garet et C.D.M.E.)

Pas d'engagements financiers nouveaux cette année.

Possibilité de revente du bâtiment aux locataires. Nécessitera sans doute une expertise juridique et fiscale au regard du régime de la TVA → inscription d'un crédit de 2 000 € au 617. Si la vente se réalise, décision modificative en cours d'année.

Monsieur VASSELLE fait procéder au vote du BP 2009 du BIL.

Nombre de membres présents : 48

Nombre de membres participant au vote : 48

Nombre de suffrages exprimés : 48

Pour : 48 Contre : 0

Le Budget Primitif 2009 du BIL est adopté à l'unanimité.

3.2 Budget Annexe Ordures Ménagères

Budget scindé "artificiellement" en 2 services OM et Déchetteries, mais la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) finance la totalité du coût du service quand bien même elle est inscrite dans la colonne OM.

Rappel : lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2008, les analyses présentées sur les perspectives d'évolution tant en tonnages qu'en coûts ont permis de voter le barème sans augmentation.

	Communes en collecte hebdomadaire	Commune en collecte bi-hebdomadaire (Breteuil)
Catégorie 1	96,36 €	110,88 €
Catégorie 2	192,72 €	221,76 €
Catégorie 3	240,96 €	277,20 €

Lancement d'une étude préalable à la mise en place de la Redevance Incitative. Subventionnée à 70%.

Collecte des déchets : 3 marchés de prestations de services.

Avec l'entreprise SEPUR : déchets ménagers résiduels

Avec l'entreprise SITA : emballages et papiers-cartons

Durée ferme de 3 ans (2008 – 2009 – 2010) + 2 x 1 an maximum => 2012 = dernière année.

Avec l'entreprise DECAMP-DUBOS : marché de collecte du verre

Durée ferme de 3 ans (2007 – 2008 – 2009) + 2 x 1 an maximum.

Traitement des déchets (OM + EM + verre) : compétence déléguée au SYMOVE.

SYMOVE : hausse de la cotisation en 2009. 5 € / hab => 6,50 € / hab (soit 118 612 €). La hausse correspond à une provision en vue du futur Centre de Valorisation Energétique (CVE).

Acquisition de bacs de tri : solde du marché 2008.

Acquisition de composteurs : si nécessaire, décision modificative en cours d'année.

Actions de sensibilisation/communication : avec le concours du SYMOVE et des Ateliers de la Bergerette.

Aménagement des déchetteries de Froissy et d'Ansauvillers et extension de la déchetterie de Breteuil : Travaux de VRD. Système Modulo-Béton. Acquisition de terrain. Coût global estimé à 950 000 € HT.

Solliciter subvention auprès de l'Etat (DDR) et du Conseil Général.

Aménagement de locaux pour le stockage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : en parallèle, pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le local DEEE à Froissy (dépense inscrite au budget principal).

Divers travaux : réfection rambardes de sécurité sur les quais, ravalement façades.

Mise en place d'un contrôle d'accès informatisé des déchetteries : gain en temps pour les gardiens et les services administratifs de la CCVBN (pour les statistiques et la facturation des professionnels).

Extension des horaires d'ouverture des déchetteries.

Personnel : transformation d'un contrat CAE en poste d'adjoint technique.

Chargement et compactage des bennes en déchetteries : dans l'attente des aménagements des déchetteries, prolongation du marché de prestation passé avec Constant ROUSSEL et Sylvain VINCANT

Ensuite, lancement d'un nouveau marché pour prestation de compactage par Packmat.

Location, enlèvement et transport des bennes : marché de prestation passé avec Decamp-Dubos.

Traitement des batteries, cartons, ferrailles (revente) : marché passé avec Decamp-Dubos.

Traitement des déchets verts : marché de prestation passé avec SEDE Environnement. Traitement sur la plate-forme de Reuil-sur-Brèche.

Traitement du bois : marché de prestation passé avec Agri-Environnement.

Traitement des gravats : marché de prestation passé avec Geomater.

Traitement du tout-venant : marché de prestation passé avec Onyx.

Traitement des DMS : marché de prestation passé avec Triadis.

Monsieur VASSELLE fait procéder au vote du BP 2009 du service OM.

Nombre de membres présents : 48

Nombre de membres participant au vote : 48

Nombre de suffrages exprimés : 48

Pour : 48 Contre : 0

Le Budget Primitif 2009 du service Ordures Ménagères est adopté à l'unanimité.

3.3 Budget Annexe Parc Belle Assise

Diagnostics et fouilles archéologiques : si nouveau projet d'implantation. Projet de création d'un service local d'archéologie préventive (cf infra Musée Archéologique).

Travaux de prolongement de la noue le long de la Chaussée Brunehaut. Travaux d'aménagement pluvial et paysager. Marché passé avec l'entreprise Serv'Oise (coût : 18 362,68 € HT).

Procédure de DUP pour l'extension de la ZAC : Préparation du dossier de DUP pour réserve foncière supplémentaire d'environ 50ha. Mission confiée à la Semoise.

Acquisition foncière : pour ne pas avoir à porter le coût du foncier, adhésion en 2008 de la CCVBN à l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) du Conseil Général.

- *Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage* passé avec la SEMOISE pour la réalisation du dossier de DUP et la mise en œuvre des procédures d'acquisitions foncières dans le cadre de l'extension de la ZAC de la Belle Assise.

Coût du marché :

Tranche ferme - DUP : 17 928,75 € HT

Définition du programme et de l'enveloppe prévisionnelle financière

Choix des Bureaux d'études pour l'étude hydraulique et l'étude d'impact

Suivi de l'étude hydraulique et de l'étude d'impact

Montage du dossier de DUP

Tranche conditionnelle – Expropriation : 9 680,00 € HT

- *Marché d'étude* (étude d'impact, étude hydraulique, dossier Loi sur l'Eau) avec B&R Ingénierie (coût : 23 300 € HT).

Entretien du Parc : poursuite du marché avec entreprise Racinet + complément de plantations.

Réinscription de la *vente de terrain* pour 945 000 € (protocole Launet). Si la vente ne se concrétise pas, mise en place d'une ligne de trésorerie en fin d'année.

Reversement Foncier Bâti Ourcel-Maison : avenant à la convention au vu de l'évolution des bases.

Monsieur VASSELLE fait procéder au vote du BP 2009 du Parc Belle Assise.

Nombre de membres présents : 48

Nombre de membres participant au vote : 48

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour : 46 Contre : 0

Le Budget Primitif 2009 du Parc Belle Assise est adopté à la majorité.

Monsieur VASSELLE, tout en restant prudent et discret, précise que plusieurs rencontres ont eu lieu avec un investisseur, lequel a fait part de son accord de principe pour une implantation sur le Parc.

En outre, Monsieur VASSELLE confirme que Easy Logistique quitte le site d'Ourcel-Maison pour s'installer à proximité d'Amiens. Le bâtiment sera occupé par une autre entreprise début 2010.

3.4 Budget Annexe SPANC

Service chargé :

↳ de contrôler la conception, l'implantation et la bonne exécution des ouvrages d'assainissement non collectif (pour les installations nouvelles ou réhabilitées).

↳ du diagnostic et du contrôle du bon fonctionnement des installations existantes.

↳ de l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif.

Vote d'un budget annexe (M49), lequel doit à terme être équilibré par les redevances. Pour les 5 premières années, possibilité de versement d'une subvention d'équilibre du budget principal (prévision en 2009 : 8000 €).

Monsieur VASSELLE fait procéder au vote du BP 2009 du SPANC.

Nombre de membres présents : 48

Nombre de membres participant au vote : 48

Nombre de suffrages exprimés : 48

Pour : 48 Contre : 0

Le Budget Primitif 2009 du SPANC est adopté à l'unanimité.

3.5 Budget Principal

3.5.1 SMOP – Contrat Rural

Participation financière de la CCVBN aux frais de fonctionnement et d'études du SMOP. Lancement de l'étude "Schéma Directeur en Eau Potable" (financée à 70%) mais le SMOP retardera l'appel de fonds pour cette étude qui pourra bien être engagée dès 2009.

Participation financière du SMOP aux frais de personnel de la CCVBN (mise à disposition de L. MAINKA pour le suivi du Contrat Rural).

3.5.2 Développement Durable

Thermographie : Opération portée par la JCEB en 2008.

Communication au travers de bulletins d'informations (Thermo-Infos).

Dans la continuité, des permanences de l'Espace Infos Energie sont organisées dans les locaux du RSP (convention avec les Ateliers de la Bergerette).

Solaires photovoltaïques : pose de panneaux sur la toiture du local DEEE de la déchetterie de Froissy. Etude de rentabilité compte-tenu de la revente d'électricité. Pas de subvention de l'ADEME. Subvention sollicitée au titre de la réserve parlementaire.

Papier recyclé : reconduction du groupement de commandes.

Chaudière bois : Etude de faisabilité technico-financière réalisée par CEDEN.

Coût de l'étude : 10 500 € HT, financée à 50% dans le cadre du FREME.

Dans l'attente d'une décision concernant une éventuelle prise de compétence "réseau de chaleur" par la CCVBN, la continuité de l'opération est assurée par la ville de Breteuil (recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour le montage et le suivi de la concession).

Etude d'un projet *méthanisation*. 1° phase : étude du gisement (ViautGas) – 2° phase : étude technico-financière (Bio NRJ). Coût : 21 264,88 € TTC. Subvention FREME : 12 446 €.

Etude ZDE (Zone de Développement Éolien) conduite par Explicit / Atelier des Paysages. Coût : 30 557,80 € TTC. Subvention FREME : 12 647,70 €.

Plan Climat Territorial : Recrutement d'une *chargée de mission développement durable*. CDD de 3 ans.

Financement du poste à 70% pour la première année (Conseil Régional et l'ADEME dans le cadre du FREME).

Bilan carbone : Calculer l'empreinte carbone permet d'identifier toutes les sources d'émission de gaz à effet de serre (bâtiments publics, industries, transport, agriculture...), de les traduire par leur équivalent en tonnes de CO2 et de préconiser des solutions alternatives de réduction de ces émissions. Demande de subvention auprès de l'ADEME.

Conseil Energétique d'Intercommunalités Rurales (CEIR) : équivalent du Conseil d'Orientation Energétique au niveau de la CCVBN.

Coût : entre 500 € et 1000 € par commune.

Demande de subvention auprès de l'ADEME.

Semaines Régionales de l'Environnement : Organisation d'un Salon des Energies Renouvelables. Animations avec les scolaires.

Campagne Display : permet d'éditer des posters pour afficher les consommations énergétiques et les émissions de CO2 des bâtiments communaux et intercommunaux. Adhésion : 500 € TTC.

3.5.3 Relais de Services Publics

Ouverture en juillet 2008.

Travaux d'aménagement. Acquisition de mobilier et matériel informatique.

Le RSP accueille des permanences de l'ANPE, de la CRAM, de la DDE, de la MEF, de la Mission Locale Rurale et des formations.

En cours d'année 2009, transfert des services du Musée et de FIL Multiservices.

Accueil assuré par un agent recruté par la CCVBN.

Financement FNADT : 30 000 € pour les travaux et aide aux frais de fonctionnement : 10 000 € pendant 3 ans.

3.5.4 Développement Economique / Insertion

3.5.4.1 Schéma de Développement Commercial du Grand Beauvaisis

Les membres du Pays du Grand Beauvaisis ont souhaité réaliser un Schéma de Développement Commercial.

Dans un souci de cohérence et de mutualisation de moyens, cette étude a été intégrée en tranche conditionnelle dans le marché lancé par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour le renouvellement de son propre schéma.

Le coût global de ce schéma est de 148 348 € TTC.

Le Conseil Régional participe financièrement à hauteur de 40% (soit 59 008,80 €).

La part restante est répartie entre les collectivités membres du Pays, au prorata de la population.

La réalisation de ce schéma représente donc un coût de 9 686,21 € pour la CCVBN.

3.5.4.2 Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF)

Dans le cadre du Pays, mise en place d'une MEF à Beauvais avec des antennes sur le territoire des 6 autres EPCI composant le Pays.

L'antenne de la MEF est accueillie au sein du RSP. Mise à disposition d'un bureau et des installations (téléphone, internet, photocopieur...). Loyer : 200 € / mois.

Signature d'une convention définissant le contenu et les modalités de la collaboration entre la CCVBN et la MEF.

Cotisation de la CCVBN au titre du fonctionnement de la MEF (8 285,02 € en 2008).

Participation à l'investissement (1 120 € en 2008).

Observation : après concertation entre la Préfecture de Région et le Conseil Régional, la Mission Locale Rurale serait amenée à se fondre dans l'organisation de la MEF dans le courant de l'année 2009.

3.5.4.3 Mission Locale Rurale du Plateau Picard

Cf infra subventions.

3.5.5 Picardie en Ligne

L'opération "Picardie en Ligne", proposée par le Conseil Régional de Picardie, est menée en partenariat avec la Cté de Communes de Crèvecœur depuis avril 2001.

Principe de fonctionnement : le public a accès gratuitement à une salle spécialisée dotée d'ordinateurs.

3 sites sont à disposition : Breteuil (Centre social), Froissy (Gymnase) et Crèvecœur (bibliothèque).

Les frais d'investissement (renouvellement du matériel) et de fonctionnement (télécommunication, fournitures,...) sont pris en charge par les Ctés de communes.

Les postes des deux animateurs sont financés par le SMOP.

Nouveau programme d'aide financière du Conseil Régional "PEL 2." pendant 3 ans (2007 – 2009) : investissement subventionné à 100%, fonctionnement subventionné à 30%.

Mise à jour permanente du site Internet regroupant les informations relatives au SMOP, à la CCVBN, à la Cté de Communes de Crèvecœur et aux communes. Lien avec les sites existants (ville de Breteuil, Office de Tourisme...).

3.5.6 Chaussée Brunehaut

Voirie d'intérêt communautaire (arrêté préfectoral en date du 29/10/2004).

Dépenses d'entretien : 33 000 € TTC.

Enquête Publique Loi sur l'Eau en cours.

Accords financiers de l'Etat (DDR) et du Conseil Général sur deux tranches financières e travaux..

En 2007, recrutement d'un maître d'œuvre : B&R Ingénierie.

Dans ses caractéristiques générales, le projet consiste en un élargissement, un renforcement, un reprofilage et un recalibrage de la voirie.

Au nord du tracé, cette voie aboutit aux portes du Parc d'Activités de la Belle Assise.

Pour la tranche ferme, le maître d'œuvre a été chargé de la réalisation du projet tel que prévu initialement, c'est-à-dire tel que le Conseil Général l'avait prévu dans son étude, faisant en sorte que la voie recalibrée aboutisse à l'angle que forme le CD 510 sans modification du carrefour.

Dans une tranche conditionnelle, pour ce carrefour avec le CD 510, le maître d'œuvre a été chargé de concevoir l'aménagement d'un giratoire, étant ici précisé que le foncier nécessaire à cet aménagement n'est pas encore propriété des collectivités locales.

Cependant, il y a eu nécessité de refondre le Projet établi en 2003 par les services du Conseil Général => avenant au marché de maîtrise d'œuvre (22 000 € HT → 30 000 € HT sur la tranche ferme) + Etudes géotechniques complémentaires + Dossier Loi sur l'Eau.

Le coût prévisionnel du projet n'est donc pas encore arrêté.

En 2009, inscription d'une première tranche de travaux avec demande de subventions complémentaires auprès de l'Etat et du Conseil Général.

Rappel : le montage financier en accord avec le Conseil Général devrait permettre, à terme, que cette opération n'ait pas d'incidence financière pour la CCVBN.

3.5.7 Piscine

Investissement : Solde paiement travaux. En attente du versement des soldes de subventions des divers partenaires financiers (Conseil Régional, Réserve parlementaire).

Charge d'emprunt : Capital : 55 730 €. Intérêts : 97 447,91 €.

Fonctionnement : Gestion de l'équipement confiée à Vert Marine. Contrat de régie intéressée d'une durée de 3 ans à compter du 18 juillet 2007 => Nécessité de relancer la procédure de Délégation de Service Public (DSP) au cours de l'année 2009.

Coût de fonctionnement 2007 (sur la moitié de l'année) : 132 526 €

Coût de fonctionnement 2008 : 364 827 €

Les rapport d'activités 2007 et 2008 sont disponibles à la CCVBN.

3.5.8 Musée Archéologique

Chantier des collections (Inventaire, Reconditionnement, Restauration, Numérisation)

Conservation préventive et restauration

La restauration des objets métalliques est à poursuivre, en particulier les objets issus des fouilles réalisées sur le site.

La restauration de la corne « encrier » en verre continue avec la phase 2 (remontage pour présentation) mais la première phase est payée.

Inventaire et numérisation des collections

Acquisition d'un scanner. Maintenance du logiciel Mobydoc. Acquisition de petit matériel de reconditionnement (caisses, boîtes etc.)

Service des Publics

Nouveaux ateliers

Pour renouveler l'offre du musée et s'adapter à l'entrée de l'histoire des arts dans les programmes de l'éducation nationale, développement de nouveaux ateliers nécessitant l'achat de petit matériel.

Nouveaux tarifs

Les nouveaux tarifs (0,60€ du kilomètre et 50€ par animation) appliqués depuis la rentrée scolaire de septembre 2008 n'ont pas eu d'incidence sur le nombre d'animations. La gratuité reste de mise pour les établissements du territoire de la CCVBN.

Théâtrales

Les Théâtrales ne seront pas organisées cette année, faute d'un nombre suffisant de professeurs intéressés.

Les projets d'animation sur le théâtre antique sont travaillés avec le Conseil Général.

Projet de construction du musée

Les investissements nécessaires seront affinés avec la remise des offres des entreprises (ouverture des plis le 2 avril à 14h), mais le coût d'objectif reste le même qu'en 2007.

Fouilles sur la nécropole

Un nouveau chantier de fouille programmée aura lieu en juillet 2009 => achat de matériel, conditionnement et restauration des objets.

Cette année, il ne sera pas nécessaire de défrayer un archéologue, car le Service Régional d'Archéologie et M. Piton seront présents tout au long du chantier.

Service d'archéologie préventive

Face à la perspective d'une extension de la ZAC, la question se pose de la création d'un service archéologique agréé pour les diagnostics et les fouilles au niveau de la CCVBN.

En effet, le plan de charge de l'INRAP (seul prestataire pour l'instant) est complet pour 2009 et 2010 à cause du canal Seine - Nord, ce qui peut retarder les projets d'aménagement.

La DRAC est prête à soutenir (administrativement) la mise en place d'un service territorial comprenant : 1 attaché de conservation à temps plein + des emplois en CDD suivant les projets (5 pour une fouille) + location du matériel roulant (pelles mécaniques, bulldozer etc.).

Le service percevrait 68,5% de l'ensemble des redevances archéologiques payées sur le territoire pour les Demandes Anticipées de Prescription (le reste allant pour 30% au FNAP et pour 1,5% en frais de gestion), soit 154 125 € sur les 225 000 € dus pour la ZAC, par exemple.

Le service recevrait également chaque année sa part des redevances hors DAP (en 2007 : 18 829 € - chiffre DDE)

En outre, le coût des fouilles en interne est moindre (d'autant que l'INRAP va augmenter ses tarifs de 15% prochainement).

Conditions :

- Prendre en charge tous les diagnostics qui seront prescrits par la DRAC pendant 5 ans.
- Embaucher un attaché de conservation et créer le service avant de lancer la Demande Anticipée de Prescription pour la ZAC (salaire annuel environ 36 000 € si 3^e échelon)

3.5.9 Tourisme

3.5.9.1 *Convention de partenariat* avec l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées, la Cté de Communes de Crèvecoeur et la Cté de Communes de la Picardie Verte.

Poursuite des actions engagées avec l'OTSI.

Maintien de la cotisation (2,30 € par habitant) mais progression de la population => 41 970,40 €.

(Cf infra 3.5.13 Pays du Grand Beauvaisis)

3.5.9.2 *Maison du Serger à Hardivillers*

Convention avec l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées pour l'accueil et l'animation.

Proposition de l'OT : au lieu d'ouvrir tous les dimanches, ouverture tous les 15 jours, le dimanche après-midi, de juin à septembre, mais avec une animation.

Prix d'entrée fixé à 2€.

3.5.10 Château de la Butte

Aménagement d'un gîte de groupes avec des salles pour des séminaires / réceptions.

Projet mettant l'accès sur l'accessibilité handicapés (label "Tourisme et Handicap").

Marché de maîtrise d'œuvre signé avec IDONEIS.

Estimation du coût du projet en phase diagnostic : 801 700 € HT

Financement du Conseil Régional dans le cadre du Fonds Régional d'Appui au Pays de Picardie (FRAPP) et du Conseil Général dans le cadre du Contrat de Développement Territorial.

Plan de financement de la première phase (maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase Visa) :

Dépenses : 60 000 € HT

FRAPP : 18 000 €

CGO : 24 600 €

Demande de subvention au titre de l'année 2009 pour relevé topo, diagnostic amiante et plomb, diagnostic solidité du bâtiment.

3.5.11 Service de Transport vers Breteuil

3 boucles de transport le mercredi après-midi. Marché passé avec l'entreprise CAB-ARO. Coût du service : 110,44 € TTC par boucle par semaine.

Ce service sera supprimé lorsque l'expérimentation de Transport A la Demande (TAD) sera mise en place conjointement avec la Cte de Communes de Picardie Verte.

Sur le territoire de la CCVBN, le TAD consiste en un rabattage vers la gare de Bacouël et la ville de Breteuil.

Convention à passer avec des taxis.

Pour la mise en place et le suivi de ce service, un conseiller mobilité a été recruté par la CCPV en octobre 2008. Ce poste est financé à 80% dans le cadre du FRAPP, le solde étant partagé entre toutes les Communautés de Communes du Pays.

Prévisionnel du solde à charge pour la CCVBN : poste conseiller mobilité : 870,58 € - Transport : 11 610 €

3.5.12 Relais Assistantes Maternelles / Contrat Enfance

3.5.12.1 Pour faciliter la vie des familles, le RAM aide à envisager l'accueil des jeunes enfants au domicile d'une Assistante Maternelle Agréée. Ce service, soutenu financièrement par la Communauté de Communes (27 889 € en 2008, financés par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance) exerce ses activités autour de 2 pôles :

➤ Organiser l'information des parents, des assistant(e)s maternel(le)s et des candidats à l'agrément

- informer de l'existence du RAM (plaquette de présentation, participation à des journées d'informations)

- recenser l'offre et la demande

- aider les parents dans leur fonction d'employeurs (contrat de travail, bulletin de paie, impôts)

- exercer un rôle de médiateur

- informer les assistant(e)s maternel(le)s sur leur statut et information des « gardiennes » pour les inciter à sortir de la « clandestinité ».

- rechercher une harmonisation de la tarification

- contribuer à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s

➤ Favoriser les rencontres entre les assistant(e)s maternel(le)s, parents et enfants

- réunions à thèmes

- spectacles

- diffusion d'un journal mensuel

- prêt de matériel de puériculture, de jeux, livres, cassettes

- séances de bébé gym

3.5.12.2 Mise en place d'un Contrat "Enfance Jeunesse" avec la CAF (fusion des Contrats "Enfance" et "Temps Libre").

Signature prévue à l'automne 2009.

Reversement de subventions aux communes et syndicats.

Etudier la possibilité de la prise de compétence "Centre Social par la CCVBN".

3.5.13 Pays du Grand Beauvaisis

Participation aux frais d'études (transport, culture, tourisme) et au coût de fonctionnement du Pays : 6 208,36 €.

Monsieur VASSELLE indique que, lors de la réunion du Conseil de Pays de ce jour, il a demandé une prospective financière à 5 ans des actions engagées ou à engager par le Pays (Schéma de Développement Commercial, Tourisme, Frais de personnel...), et ce d'autant plus que les aides de la Région sont dégressives.

De même, a été évoquée l'idée de mutualiser / rationaliser les dépenses en matière de développement touristique.

3.5.14 Eau / Assainissement / MAET

Financement du poste de L. MAINKA pour le montage et le suivi des dossiers MAET (2400 €).

Monsieur COTEL invite les communes ayant des travaux d'Assainissement à réaliser à se lancer rapidement pour obtenir le maximum d'aides des Agences de l'Eau.

3.5.15 Administration Générale / Non affecté

Non affecté = ce qui ne peut être rattaché aux autres services, c'est-à-dire :

- Acquisition de défibrillateurs

- Plans communaux de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PMAVEP).

- Frais de formation.
- Cotisations à divers organismes (ADICO, OCIDO, PFIL, UMO).
- Indemnités de fonction.
- Subventions : Ecole de musique, Théâtre, Mission Locale...
- Emprunts
- Amortissements.
- Communication (Rédaction et conception en interne. Passation d'un marché de prestations de services pour l'impression).
- Fiscalité - - DGF

Monsieur VASSELLE fait procéder au vote du BP 2009 du Budget Principal.

Nombre de membres présents : 48

Nombre de membres participant au vote : 48

Nombre de suffrages exprimés : 48

Pour : 42 Contre : 6

Le Budget Primitif 2009 du Budget Principal est adopté à la majorité.

4 – Fiscalité 2009 – Vote des taux d'imposition (4 taxes et TPZ)

Dans la continuité des années précédentes, proposition de progression de la fiscalité de 20% afin de poursuivre le lissage sur plusieurs années de l'augmentation nécessaire au financement des nouveaux projets : Musée, Chaussée Brunehaut, RSP, Développement Durable,...

Monsieur VERSCHAE présente un tableau récapitulatif des taux d'imposition 2007 de Ctés de Communes voisines.

Monsieur VASSELLE note que les taux de ces EPCI sont nettement supérieurs à ceux de la CCVBN alors qu'ils ne gèrent pas de piscine.

Monsieur COTEL précise que l'augmentation proposée est certes importante mais que les taux de départ sont relativement faibles.

Monsieur COTEL souligne que les transferts de compétences éventuels devront s'accompagner d'une baisse de la fiscalité des communes et des SIVOM.

Monsieur DESJARDINS demande que le tableau ci-dessus mentionné soit envoyé avec le compte-rendu de la réunion pour pouvoir le diffuser aux conseillers municipaux. Il faudra également communiquer sur le fait que la REOM n'augmente pour la troisième année consécutive.

Monsieur DUGROSPREZ fait remarquer que la fiscalité des SIVOM n'a pas été intégrée.

Toute fiscalité confondue, Monsieur VASSELLE estime que la pression fiscale sur le territoire de la CCVBN est dans les plus faibles.

Monsieur CAUWEL précise que les transferts de compétences génèreront de la DGF.

Monsieur VERSCHAE présente un tableau récapitulatif de la DGF / habitant de diverses des Ctés de Communes de l'Oise.

Monsieur VASSELLE rappelle qu'il a demandé à Monsieur CAUWEL d'étudier avec l'OCIDO la fusion des SIVOM.

Monsieur VASSELLE informe qu'une loi devrait être votée à l'automne suite à la remise du rapport du comité Ballardur avec un délai de mise en œuvre relativement court pour la rationalisation des SIVU et des SIVOM.

Monsieur TRIBOUT suggère de mutualiser les besoins des communes pour le suivi de chantiers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (pour : 42 – contre : 6)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 5214-23 ;

Vu l'article 1639-A du code général des impôts ;

Considérant les réformes relevant des lois de finances ;

Considérant l'évolution des bases fiscales notifiées ;

DECIDE

* de porter le montant des contributions directes, au titre de l'exercice 2009, à **984 236 €** ;

* de fixer comme suit les taux, compte tenu de l'évolution des bases d'imposition notifiées par les services fiscaux :

	Bases notifiées	Taux	Produit fiscal attendu
TH	12 195 000 €	1,62 %	197 559 €
TFB	9 859 000 €	3,22 %	317 460 €
TFNB	1 707 000 €	6,13 %	104 639 €
TP	22 152 000 €	1,68 %	372 154 €
TPZ	860 500 €	9,83 %	84 587 €
	Total		1 076 399 €

Ticket modérateur plafonnement TP : 92 163 €

Total produit fiscal : 984 236 €

* d'ajouter au produit de la fiscalité, 14 549 € au titre des allocations compensatrices.

Globalement, le produit de la fiscalité locale s'établit à **998 785 €**.

5 – Subventions 2009

→ Ecole de Musique

Le Conseil Communautaire,

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 42 000 € au titre de l'année 2009.

→ Centre Jules Verne - Théâtre

La Commission Culture s'est réunie le 20 mars. Pas de budget chiffré pour le moment..

→ Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées.

Rappel : les trois Communautés de Communes du Nord-Ouest de l'Oise ont décidé de mettre en commun leur politique touristique et d'en confier la mise en œuvre à un opérateur commun, l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées.

Il est proposé de renouveler la convention avec l'Office de Tourisme et les deux autres Communautés de Communes fixant les missions confiées à celui-ci et les dispositions financières (la participation financière de chacune des Communautés de Communes est fixée à 2,30 € maximum par habitant, soit 41 970,40 € pour la CCVBN).

Le Conseil Communautaire,

- **DECIDE** de renouveler la convention avec la Cté de Communes de Crèvecœur, la Cté de Communes de la Picardie Verte et l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées concernant la mise en place d'une politique touristique commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou un des Vice-Présidents, à signer tous documents nécessaires à cet effet (la convention notamment).

→ Maison du Serger

Proposition de l'OT : au lieu d'ouvrir tous les dimanches, ouverture tous les 15 jours, le dimanche après-midi, de juin à septembre, mais avec une animation.

Prix d'entrée fixé à 2€.

Le Conseil Communautaire,

- **DECIDE** de renouveler la convention avec l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et ses Vallées qui sera chargé de l'accueil et de la mise en place d'animations à la Maison du Serger.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou un des Vice-Présidents, à signer tout document nécessaire à cet effet et notamment la convention.

→ Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard

La Mission Locale a sollicité une subvention à hauteur de 47 238 € (montant identique à 2008).

Au vu de la fusion prochaine de la MLR et de la MEF, le montant sollicité est susceptible d'être revu en cours d'année.

Le Conseil Communautaire

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant **maximum de 47 238 €** au titre de l'année 2009.
- **DECIDE** de renouveler la convention ayant pour objet de définir les conditions du partenariat passé avec la MLR en matière d'insertion.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou un Vice-Président, à signer tous documents nécessaires à cet effet (la convention notamment).

6 – Piscine

→ Rapport d'activités 2008 (cf document joint à la convocation)

Monsieur le Président rappelle que la gestion du centre Aquatique Philippe Loisel a été confiée à Vert Marine sous forme d'une Délégation de Service Public (régie intéressée)

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

En outre, les articles L.1411-13 et L.1411-14 stipulent que dans les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les documents relatifs à l'exploitation des services publics délégués et qui doivent être remis en application de conventions de délégation de service public, sont mis à la disposition du public au siège de l'établissement et dans les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale, et ce dans les quinze jours qui suivent leur réception. Le public est avisé de cette réception par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Enfin, en application des articles L.2313-1-7° et R.1411-8, le rapport est joint au compte administratif.

→ Fonds de concours de la ville de Breteuil année 2008

Le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L5214-16 V stipule "qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours."

Tant en ce qui concerne les dépenses d'investissement que les dépenses de fonctionnement de l'année 2008, **le Conseil Communautaire,**

- **SOLLICITE** de la commune de Breteuil le versement d'un fonds de concours selon les modalités suivantes :

Section d'investissement : 12 215,67 €

Section de fonctionnement : 35 544,81 €

7 – Déchetteries

→ Avenant au marché Décamp-Dubos

Le chargement et le compactage des bennes sur la déchetterie de Froissy ne pouvant plus être assurés par l'entreprise Vincant, il y a donc lieu de passer un avenant avec l'entreprise Decamp-Dubos pour la location de 2 bennes de 30m³ supplémentaires.

Le Conseil Communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou un Vice-Président, à signer un avenant au marché pour augmenter le nombre de bennes mises à disposition.

8 – Conseil Général – Adhésion à la Société Publique Locale d'Aménagement

Cette société anonyme a pour objet la réalisation des actions et opérations d'aménagement, à la demande et pour le compte exclusif de ses actionnaires et notamment :

- 1) réaliser ou faire réaliser toutes études préalables aux opérations ou actions d'aménagement ou d'équipements collectifs,
- 2) procéder ou faire procéder à toutes acquisitions d'immeubles bâtis ou non bâtis en vue de leur revente en l'état ou après mise en valeur ainsi qu'à toutes démolitions,
- 3) procéder ou faire procéder à toutes acquisitions ou passer toutes conventions en vue d'assurer la maîtrise foncière préalable à la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement ou de la cession à des tiers à des fins d'aménagement ou d'équipements publics,
- 4) procéder ou faire procéder à l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tout moyen, des territoires, bâtiments, ouvrages et équipements publics pendant la phase de réalisation et préalablement à la remise à leur destinataire définitif,
- 5) réaliser ou faire réaliser, dans le cadre du présent objet, les aménagements et équipements publics qui lui seraient demandés par ses actionnaires,
- 6) d'une manière générale, accomplir toutes les études et toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

L'intérêt pour la CCVBN réside en particulier dans le fait de pouvoir confier, par simple convention, directement à la SPLA, les études de faisabilité et la réalisation de ses projets d'aménagement ou d'équipements publics, comme s'il s'agissait de ses propres services, et donc de garder l'entière maîtrise de ces opérations, tout en recourant à des services spécialisés mutualisés entre le département et les autres collectivités territoriales qui en seront actionnaires.

Dans l'attente, d'une part, des statuts définitifs et, d'autre part, de la détermination définitive du montant du capital social et du nombre d'actions mis en vente (ces informations seront disponibles au début du 2^{ème} trimestre 2009), **le Conseil Communautaire DONNE MANDAT** au Bureau pour décider ou non de devenir actionnaire de la SPLA

9 – Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics

Suite à consultation, les services du Centre de Gestion ont été chargés d'élaborer le cahier des charges qui permettra de retenir le bureau d'études qui élaborera le PMAVEP des communes qui ont souhaité participé au groupement de commandes proposé par la CCVBN.

Le coût global de cette opération (prestation du Centre de Gestion + étude) sera réparti entre les communes au prorata de la population.

Le Conseil Communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette opération (notamment le marché avec le Bureau d'études et la convention constitutive du groupement de commandes)

10 – Défibrillateurs

Le Conseil Communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette opération (notamment le marché avec le fournisseur et la convention constitutive du groupement de commandes)

11 – Questions diverses

11.1 ZDE / TPE

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 15 décembre 2008, le Conseil Communautaire

- a approuvé le dossier d'étude élaboré par les bureaux d'études Explicit / Atelier des Paysages.
- a accepté le principe de création d'une zone de développement de l'éolien terrestre (ZDE) sur le territoire de la CCVBN, tel que décrit dans le dossier d'étude.
- l'a autorisé à signer les pièces se rapportant à la demande de reconnaissance de cette ZDE et à déposer le dossier auprès des services compétents.

Rappel important : la Cté de Communes a la compétence d'étude.

→ Elle présente donc le dossier étudié et ce sont donc les communes concernées (par l'existant et le développement) qui sollicitent auprès du Préfet, la création de ZDE.

D'où la nécessité d'avoir des délibérations, toutes favorables, sur ce dossier d'étude.

NB : il y a eu un amalgame entre ZDE et TPE. Même si ces 2 aspects concernent l'éolien, ils sont bien distincts. Preuve en est que même en l'absence de ZDE la CCVBN peut, si le conseil communautaire le souhaite, proposer par vote l'institution de la TPE.

Plusieurs communes ont exprimé des inquiétudes quant à cette TPE.

Des éléments d'explication sur le partage de cette TPE (si elle était décidée et s'il existe encore de la TP en 2010) ont été apportés :

- en commission développement durable ;
- devant 2 conseils municipaux (Esquennoy et Thieux) ;
- aux maires des communes concernées (par courrier –Noyers ; par téléphone – Paillart).

A ce jour, Thieux souhaite avoir une position définitive de la CCVBN sur la TPE (quand bien même l'indépendance ZDE / TPE a été assimilée) et n'a pas changé son avis défavorable.

Monsieur VASSELLE ayant indiqué que cette question n'était pas à l'ordre du jour, il sollicite l'avis du Conseil pour délibérer sur cette question. Aucune opposition à voter n'ayant été émise, Monsieur VASSELLE propose donc de délibérer sur le texte suivant :

"Monsieur le Président rappelle que la loi POPE du 13 juillet 2005 a prévu la possibilité d'instaurer une Taxe Professionnelle Eolienne (TPE), disposition qui a été traduite dans le Code Général des Impôts.

La Commission Développement Durable a examiné plusieurs simulations concernant la compensation financière qui pourrait être attribuée aux communes sur lesquelles des parcs éoliens sont existants ou en projet, et qui ne percevraient plus le produit de la taxe professionnelle communale afférente aux éoliennes.

Après cet exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le principe d'instaurer la Taxe Professionnelle Eolienne à compter de 2010.
- **CONSIDERANT** par ailleurs l'incertitude liée à l'existence de cette ressource fiscale si la Taxe Professionnelle venait à être supprimée dès 2010 ;
- **RETIENT** dès à présent, si la Taxe Professionnelle existe encore en 2010, le principe d'apporter aux communes concernées une compensation correspondant exactement au produit de Taxe Professionnelle qu'elles toucheraient avec l'application de leurs taux communaux.
- **INDIQUE** que l'affectation et la répartition du solde entre la TPE qui serait perçue par la CCVBN et les sommes qui seraient reversées aux communes feront l'objet d'analyses plus précises le moment venu et de propositions qui seront soumises au Conseil Communautaire."

La proposition de délibération est adoptée (Votants : 48 – Abstentions : 2 - Pour : 46 – Contre : 0).